

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Publication électronique : le 26 février 2025

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

PORTANT AFFECTATION ET FONCTIONS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.512-23,

Vu l'arrêté n°04/2024 du 30 septembre 2024 portant organisation des services départementaux,

Vu la déclaration de vacance d'emploi n°V062240801000217001 publiée légalement par arrêté n°2024-08-07 en date du 8 août 2024 par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Département du Pas-de-Calais,

Vu l'arrêté en date du 15 juin 2017 chargeant madame Christel Delecaut des fonctions de chef de service au pôle solidarités – maison du Département solidarité du Calais – site de Calais 1 – service local de protection maternelle et infantile, à compter du 1^{er} juin 2017,

Vu le tableau des effectifs,

Vu la candidature présentée par madame Christel Delecaut,

Vu le courrier de mobilité en date du 25 octobre 2024,

Le Président du Conseil départemental,

ARRÊTE :

Article 1 :

À compter du 6 janvier 2025, il est mis fin aux fonctions exercées par madame Christel Delecaut en qualité de chef de service au pôle solidarités – maison du Département solidarité du Calais – site de Calais 1 – service local de protection maternelle et infantile.

Article 2 :

Madame Christel Delecaut, titulaire du grade de cadre supérieur de santé, est affectée à temps complet, au pôle solidarités – direction de l'enfance et de la famille – service départemental de protection maternelle et infantile - service départemental adjoint de protection maternelle et infantile, à compter du 6 janvier 2025.

La résidence administrative de l'intéressée est fixée à Arras.

Accusé de réception en préfecture
062-226200012-20241227-RH09697CD122024-AI
Date de télétransmission : 16/01/2025
Date de réception préfecture : 16/01/2025

Article 3 :

À compter de cette même date, madame Christel Delecaut, cadre supérieur de santé, exercera les fonctions de chef de service adjoint.

Article 4

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département.

Arras, le 27 décembre 2024
Pour le Président du Conseil départemental,

Notifié le :

Signature de l'agent :



Signé électroniquement par
Pierre CANONNE, par délégation de Caroline MEZIERE
Directeur adjoint des ressources humaines

Ampliations destinées à :

- Paierie départementale
- Madame Christel Delecaut (9697)
- PRA – DRH/DAPARH/mission pilotage des effectifs et des données sociales
- Direction de l'accompagnement juridique

Accusé de réception en préfecture
062-226200012-20241227-RH09697CD122024-AI
Date de télétransmission : 16/01/2025
Date de réception préfecture : 16/01/2025